



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 14 août à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 216, 15^e Avenue

Demande de dérogation mineure (2023-0274) au 216, 15^e Avenue, qui a pour objet de régulariser en zone COM-02 :

- L'emplacement du bâtiment principal situé à 2.06 mètres de la ligne avant et 0.22 mètre de la ligne arrière au lieu de 3 mètres;
- L'emplacement de la remise située à 0.33 mètre de la marge latérale au lieu de 1 mètre.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 aux articles 3.4.2.1, à la grille de spécification et à l'article 8.3.1 e).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 14 août 2023.

Donné à Ferme-Neuve, ce 26^e jour du mois de juillet deux mille vingt-trois.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 26 juillet 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 26 juillet 2023.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière
